



Cheque falsifié avant et apres 18ans

Par **mounette08**, le **13/05/2009** à **13:06**

Bonjour,rnj'ai 21ans et il y a bientot 3ans j'avais piqué des cheques a mon grand père... avant d'etre majeure donc cette année j'ai du faire une mesure de réparation tout c'est bien passer car mon grand père ne m'en a jamais voulu, j'ai fais des petits boulots pour lui rendre services en échange.rnmais aujourd'hui le problème c'est qu'il y à 2 cheques ressorti 1mois après mes 18ans je ne m'en souvenais plus et donc je dois passer au tribunal correctionnel en juillet, j'ai très peur! et il s'avère que ce matin j'ai reçu une lettre du commissariat qui me convoque.... j'ai très peur d'aller en prison il y en avait pour environ 600euros ce qui est énorme!! donc pouvez m'aider et me dire ce qu'il va m'arriver... tout se passe bien avec mon grand père il n'y à aucun soucis mais la justice est obligé!rnrepondez moi vite svp j'ai très peur!rnen attente de vous lirencordialement

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2009** à **14:59**

Bonjourrnne vous inquiétez pas. Prenez contact avec le procureur et proposer lui d'appliquer la procédure de comparution préalable avec reconnaissance de culpabilité. Joignez une copie de votre convocation.rnDemandez à votre grand père une lettre rappelant les faits, les moyens d'indemnisation que vous avez mis en oeuvre et demandant une dispense de peine.rnInformez le procureur que ces chèques n'ont pas fait l'objet d'une demande d'indemnisation antérieurement et que vous êtes prêt à les rembourser.rnrnPas de soucis au vu des éléments fournis pas de peine de prison ferme une petite amende à la rigueur et encore. Il est étrange que vous n'ayez pas été convoqué au préalable au commissariat ou la gendarmerie pour vous expliquer. rnSi le procureur ne répond pas demandez à votre grand père de venir à l'audience. Vous demanderez au tribunal à ce qu'il soit entendu pour confirmer vos propos.rnrnRestant à votre disposition.